

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT 2024-21
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 5 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX
RELATIFS AUX BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté le Règlement 2024-21 autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs aux bâtiments municipaux;

QUE le 5 février 2025, le ministère des affaires municipales a approuvé le Règlement 2024-21;

QUE ce Règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis par le greffier;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 6 février 2025.

La secrétaire d'arrondissement,
Me Karen Loko

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2024-21

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie que, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), l'avis public ci-dessus a été publié le 6 février 2025 sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 6 février 2025.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko